

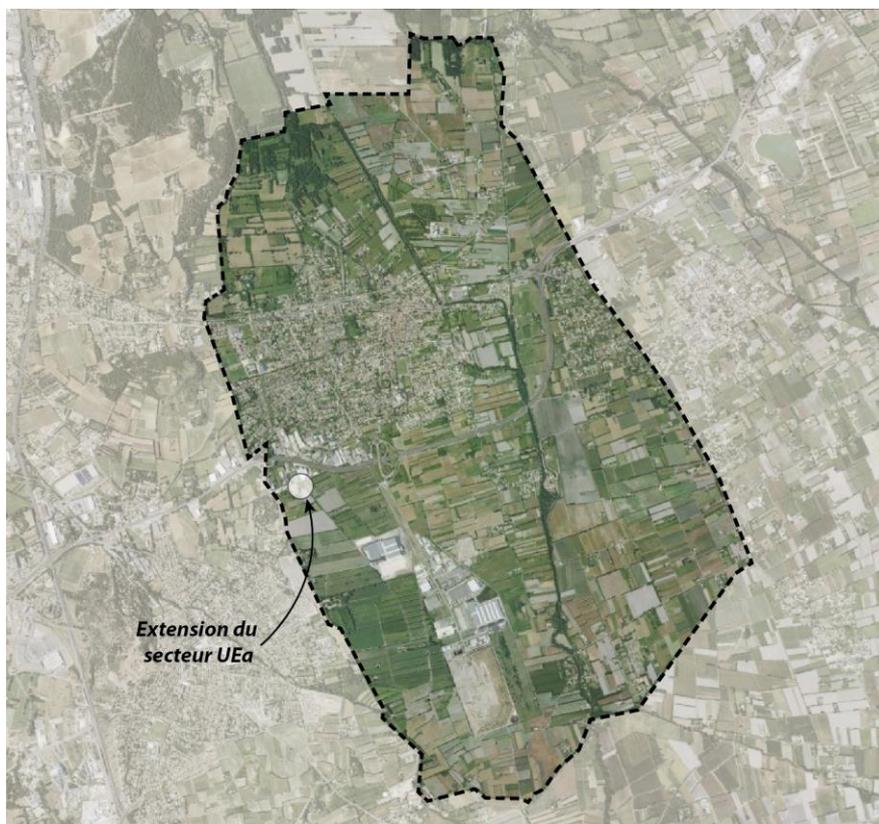
Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision allégée n°1



Ville d'Entraigues-sur-la Sorgue

Département du Vaucluse (84)

3. Mention des textes qui régissent l'enquête publique et insertion de cette enquête dans la procédure administrative



Approbation du P.L.U. : DCM du 11/10/2017

Prescription de la révision allégée n°1 du PLU : DCM du 12/04/2018

Arrêt de la révision allégée n°1 du P.L.U : DCM du 08/10/2018

I. PRINCIPAUX ARTICLES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique liée à la révision allégée n°1 du PLU est principalement régie par les articles suivants :

- **Articles L153-31 à L153-44 du Code de l'urbanisme**
- **Articles R153-19 à R153-20 du Code de l'urbanisme**
- **Articles L123-1 à L123-19 du Code de l'environnement**
- **Articles R123-1 à R123-27 du Code de l'environnement**

II. INSERTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE RELATIVE A LA REVISION ALLEE N°1 DU PLU

L'enquête publique se situe, dans la procédure administrative relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Entraigues-sur-la-Sorgue, après la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (PPA), mentionnées aux articles L132-7 à L.132-11 du code de l'urbanisme, et avant son approbation par le Conseil Municipal.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire et au Président du Tribunal Administratif le dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête (art. R.123-19 du Code de l'environnement).

Conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement, la révision allégée du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, est approuvée par délibération en Conseil Municipal.

Le dossier de révision allégée n°1 sera mis à disposition du public en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue aux jours et heures habituels d'ouverture.